

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 janvier 2016

- 1^{ère} séance – Débat d’Orientation Budgétaire -

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence d’Alain DENIZOT, maire.

Monsieur BONNEAU, désigné secrétaire de séance, accepte d’assurer cette fonction.

Débat d’Orientation Budgétaire

Après un rappel sur la présentation du budget et sur le débat d’orientation budgétaire, monsieur le maire donne la parole à Monsieur DELAUNAY, délégué aux finances.

Monsieur DELAUNAY propose d’articuler le débat autour de trois axes :

1. le cadre de l’élaboration du budget 2016,
2. une rétrospective financière des années 2011 à 2015,
3. les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s’insère le budget 2016.

Monsieur DELAUNAY présente le contexte économique actuel afin d’éclairer les conditions d’exécution du budget à venir.

Depuis fin 2014 la zone euro renoue avec la croissance (+ 0,5 % au premier trimestre, + 0,4 % au second trimestre, + 0,3 % au troisième trimestre), favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l’euro et des taux d’intérêt. La reprise s’est généralisée à l’ensemble de la zone euro, aucun pays n’affichant de croissance négative.

En 2016, la zone euro va bénéficier de deux principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l’euro et une politique monétaire accommodante facilitant l’accès au crédit.

En France, en 2015, après trois années de croissance faible (+0,4 % en moyenne par an), l’activité a accéléré avec une progression moyenne sur les trois premiers trimestres de 1,5 % (+ 0,4 % prévus au quatrième trimestre).

Sur l’ensemble de l’année, la croissance française a été soutenue par la progression de la consommation des ménages, favorisée par les gains de pouvoir d’achat induits par la baisse du prix du pétrole. En dépit du ralentissement du commerce mondial constaté début 2015, la croissance bénéficie également du dynamisme des exportations : la dépréciation du taux de change effectif de l’euro, fin 2014 et surtout début 2015, a en effet favorisé un rebond des parts de marché françaises à l’exportation.

L’investissement reste un frein à la reprise : l’investissement des ménages recule toujours nettement et l’investissement des entreprises ralentit.

En 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l’effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s’est effectuée proportionnellement à leurs ressources totales figurant dans les comptes de gestion 2013. La contribution au redressement des finances publiques représentait ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

Avermes a été concernée par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ainsi, la commune a connu une baisse de 52 759 € en 2014 et une baisse de 108 485 € en 2015. Pour 2016, une nouvelle diminution de DGF est estimée à 104 887 €.

Dans le contexte d'effort global demandé aux collectivités locales, la réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

La progression et le recentrage des dotations de péréquation verticale intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de sa baisse pour les collectivités les plus fragiles. La commune d'Avermes devrait percevoir une dotation de solidarité rurale (DSR) d'environ 34 500 € en 2016.

En matière de péréquation horizontale, la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) se poursuit. Ce fonds assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2016 est fixé à 1 milliard € (contre 780 M€ en 2015). Pour Avermes, cela devrait se traduire par un reversement au titre du FPIC de 19 000 € en 2016 (contre 17 034 € en 2015).

Si la DGF continue à diminuer, on constate le relèvement du taux de Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). Le FCTVA, estimé à près de 6 milliards d'euros en 2016, est en progression de 17 millions par rapport à 2015 : cette augmentation s'explique notamment par l'élargissement des dépenses éligibles. En effet, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016 sont désormais éligibles.

La dotation budgétaire de soutien de l'État à l'investissement local, d'un montant de 423 millions € en 2015, est renforcée avec la création d'un fonds doté d'1 milliard € en 2016 dont les modalités de financement restent à préciser.

L'Etat reconduit le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires qui représente 50 € par élève pour les communes dotées d'un projet éducatif territorial.

Les recettes fiscales et notamment les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux vont connaître une revalorisation relativement faible pour 2016, de l'ordre de 1 % (contre 0,9 % en 2015).

Compte tenu du contexte budgétaire contraignant, monsieur le maire propose de poursuivre une gestion rigoureuse du budget de la commune notamment en matière d'investissements. Il ajoute que les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées afin de pouvoir diminuer l'endettement de la commune tout en réalisant des investissements précieux pour le tissu économique local.

Monsieur le maire souligne le travail remarquable réalisé par les services concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2015, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement important et favorable à l'investissement de la commune.

Monsieur DELAUNAY soumet à l'assemblée quelques simulations permettant de poursuivre les efforts d'investissement destinés à améliorer la qualité de vie et l'attractivité de la commune, et ce avec un recours minimum à l'emprunt grâce à la capacité d'autofinancement de la commune.

Madame AVELIN demande quels sont actuellement les taux d'emprunt.

Monsieur le maire répond que les taux varient actuellement entre 1,7% et 1,8%.

Monsieur DELAUNAY ajoute que pour son emprunt 2015, la commune a bénéficié d'un taux de 1,31%.

Monsieur le maire propose que les priorités de la municipalité soient les suivantes :

- reconduction des subventions accordées aux associations,
- pérennisation du soutien au CCAS,
- développement des actions en faveur de la jeunesse (petite enfance, ALJA, temps périscolaires, salle des jeunes, conseil municipal des jeunes...),
- poursuite des projets en cours (CCAB, ZAC Cœur de Ville, FISAC...)
- amélioration du cadre de vie (travaux de voirie, travaux dans les écoles, mise en accessibilité des bâtiments publics, réhabilitation du patrimoine communal...),
- accompagnement à la réussite éducative à travers la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire,
- préservation de la tranquillité publique à laquelle aspirent, à juste titre, les habitants ...

Afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des Avermois, la municipalité souhaite, de nouveau, conserver un gel des taux municipaux des impôts locaux.

Monsieur MONTIEL-FONT demande si le nouveau centre commercial Leclerc engendrera de nouvelles recettes.

Monsieur DENIZOT répond par l'affirmative en ce qui concerne le foncier. Il ajoute que la zone commerciale va également créer de nouvelles charges pour la collectivité, avec notamment l'éclairage, et l'entretien des ronds-points.

Monsieur METHENIER approuve le choix de la municipalité de maintenir les subventions aux associations afin de pérenniser la vie associative de la commune, alors que de nombreuses collectivités (notamment le Conseil département de l'Allier) vont diminuer fortement les subventions aux associations

Le conseil municipal prend acte des orientations décrites par monsieur le maire et monsieur le délégué aux finances.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 15.